

## Article 5 – Comportement :

Cette randonnée est organisée dans un esprit de détente, de convivialité, et de respect de l'environnement. Ces règles ont pour but de préserver nos activités de loisir et pas seulement moto.

A cet effet, chaque pilote inscrit, **S'ENGAGE** au respect des 10 conseils du CODEVER ci-dessous :

- 1 - Le tout terrain se pratique sur les chemins et dans les sites adaptés.
- 2 - Pas de hors piste
- 3 - Ne prenez pas la randonnée pour une compétition.
- 4 - Soyez courtois avec les riverains et les autres randonneurs.
- 5 - Respectez les espaces naturels, les propriétés privées et les cultures.
- 6 - Respectez l'état des chemins et leurs abords.
- 7 - Roulez avec un véhicule conforme, propre et silencieux.
- 8 - Adaptez votre conduite et les équipements nécessaires aux conditions climatiques.
- 9 - Respectez la réglementation.
- 10 - Soyez bien assuré.

## Article 6 – Sécurité, assistance, assurance.

Le MC Parchemins met en place des moyens adaptés :

- Ouvreurs : Ils emprunteront le parcours avant le départ et sont chargés de vérifier sa viabilité.
- Marshalls : Des binômes d'adhérents du MC Parchemins circuleront à intervalles réguliers et ils seront en mesure de prêter assistance aux participants. Ils seront porteurs de gilets jaunes.
- Fermeurs : Ce sont des binômes d'adhérents du MC Parchemins qui partiront derrière le dernier pilote et seront en mesure d'aider les participants en difficulté ou de leur conseiller un retour direct à La Tour Blanche. Egalement porteurs de gilets jaunes.

Aucun pilote participant ne pourra circuler sur le parcours avant les ouvreurs et après les fermeurs.

La plupart de ces signaleurs mobiles présents sur le parcours (ouvreurs, marshalls et fermeurs) sont titulaires du certificat commissaire de piste 2° degré, délivré après formation, par la Fédération Française de Motocyclisme. Cette qualification atteste de leurs connaissances liées à la pratique motocycliste et de leur capacité à encadrer les participants.

Des panneaux « STOP » seront implantés aux intersections chemin-route. Les points particulièrement dangereux seront protégés par des signaleurs équipés de gilets jaunes et de gyrophares oranges en bord de route. Ils auront autorités sur les participants de la randonnée et rendront prioritaire la circulation publique.

Un fourgon d'assistance sera en mesure de récupérer les véhicules en panne.

L'ensemble des membres organisateurs seront en mesure d'appeler les secours par voie téléphonique si besoin. (pompiers, Gendarmerie).

Le MC Parchemins décline toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur commises par un participant, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. De même, le MC Parchemins ne pourra être tenu responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la randonnée et qui seraient directement liés au comportement du participant ou de ses accompagnants.

Le MC Parchemins a souscrit un contrat garantissant sa responsabilité civile et sa responsabilité d'organisateur de manifestation. D'autre part, les activités du MC Parchemins sont couvertes par un contrat de Garantie de Protection Juridique spécialisé.

Le MC Parchemins et ses adhérents se réservent le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie de la randonnée en cas d'événements imprévus et incompatibles.

## Article 7 – Sanctions

Le participant, lorsqu'il signe son bulletin d'inscription, s'engage à respecter ce règlement. Tout manquement à son engagement entraînera son exclusion immédiate et définitive de la randonnée : sans donner lieu à un remboursement des sommes versées.

\_\_\_\_\_ s'engage à respecter le règlement ci-dessus dans ses 7 articles, durant sa participation à la randoccitane.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 2020.  
Signature du participant.

\_\_\_\_\_  
Signature des coprésidents.  
*Signés sur l'original*